



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
19 mai 2025  
Français  
Original : anglais

---

### Communiqué officiel publié à l'issue de la 9918<sup>e</sup> séance (privée) du conseil de sécurité

**Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le lundi 19 mai 2025, à 10 heures**

« À sa 9918<sup>e</sup> séance, tenue à huis clos le 19 mai 2025, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud.

Le Président, agissant en vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité les représentants de la République centrafricaine, du Soudan, du Soudan du Sud et du Tchad à participer à la séance.

Le Président, agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité la Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique (Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et Département des opérations de paix), M<sup>me</sup> Martha Ama Akyaa Pobee, et la Directrice de la Division du financement et des partenariats (Bureau de la coordination des affaires humanitaires), M<sup>me</sup> Lisa Doughten, à participer à la séance.

Le Conseil a entendu des exposés de M<sup>mes</sup> Martha Ama Akyaa Pobee et Lisa Doughten.

Des déclarations ont été faites par les représentants du Royaume-Uni, du Danemark, de la Sierra Leone [au nom des membres africains du Conseil de sécurité (A3+)], de la Chine, du Pakistan, de la Fédération de Russie, de la Slovénie, de la République de Corée, des États-Unis d'Amérique, de la France, et du Panama, ainsi que du Président, en sa qualité de représentant de la Grèce.

Le Conseil a entendu des déclarations des représentants du Soudan, du Soudan du Sud, de la République centrafricaine et du Tchad.

Le (la) représentant(e) du Soudan a fait une autre déclaration. »

